



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 16 février 2016

Présidence de M. Yvan Salzman, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Yvan Salzman : « Pour une pérennisation des ateliers d'artistes lausannois » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize février deux mil seize.

Le président :



Le secrétaire :

Du 18 FEV. 2016

La Municipalité prend acte

*Renvoi à AGC
CS. culture / (reader)
et LSP*